

Plan axé sur les résultats publié 2006- 2007

**Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités**

ISSN 1718-7125

TABLE DES MATIÈRES**PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007**

Aperçu	3
Organigramme	5
Lois dont l'application relève du ministère de la Formation et des Collèges et Universités	6
Organismes, conseils et commissions	7
Plan axé sur les résultats publié 2006-2007	8
Information financière du ministère	
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2006-2007	14
Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007	14
Annexe I	
Plan axé sur les résultats publié 2005-2006	15
Dépenses prévues du ministère 2005-2006	21
Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006	21
Rapport annuel 2004-2005	22
Dépenses ministérielles	23

Aperçu

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) est déterminé à doter l'Ontario de la meilleure main-d'œuvre d'Amérique du Nord pour lui donner un avantage concurrentiel dans l'économie du savoir en offrant une éducation et des systèmes d'apprentissage accessibles, abordables et de qualité supérieure et en améliorant la reddition de comptes à leur égard.

Le ministère y parvient de la façon suivante :

- en renouvelant le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario afin que les étudiantes et étudiants aient accès à un système abordable et de haute qualité qui est viable pour les futures générations et dont les responsables rendent compte;
- en renouvelant le système de formation et d'emploi pour assurer aux Ontariennes et Ontariens un accès uniforme à guichet unique à un excellent service à la clientèle qui accroît les possibilités d'emplois spécialisés sur le marché du travail en constante évolution d'aujourd'hui.

Éducation postsecondaire

Le MFCU fournit une orientation en matière de politiques et de programmes ainsi qu'un soutien financier aux établissements postsecondaires de l'Ontario en vue de réaliser les objectifs socio-économiques du gouvernement et d'offrir des possibilités d'éducation postsecondaire de qualité supérieure, responsable, adaptée aux besoins et accessible.

Les fonctions du Programme d'éducation postsecondaire sont les suivantes : gérer le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario; administrer les paiements de transfert aux collèges et universités; élaborer des politiques et des programmes relatifs au financement, à la gouvernance et aux programmes des collèges et universités; régler les collèges et les écoles privées de formation professionnelle; faciliter l'octroi de grades universitaires par des établissements privés et l'expansion des programmes d'études appliquées des collèges menant à l'obtention d'un grade universitaire, grâce aux recommandations de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire.

Pour donner suite à son engagement envers les priorités du gouvernement, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités collabore avec d'autres ministères dans le cadre de plusieurs priorités importantes.

Stratégie en matière de santé

- Le MFCU travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin que la province dispose des professionnels de la santé dont elle a besoin.

Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

- Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités collabore étroitement avec le ministère de l'Éducation dans le cadre de la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans afin de conférer un avantage éducatif à la province de

l'Ontario en donnant aux jeunes l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires à leur réussite.

Programme de recherche

- Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités collabore avec le ministère de la Recherche et de l'Innovation pour soutenir les initiatives de recherche dans les universités.

Stratégie en matière d'accès

- Le MFCU contribue à la stratégie de coordination de l'accès du gouvernement en collaboration avec plusieurs ministères, dont le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration et le ministère de l'Éducation afin d'accroître les possibilités offertes aux groupes traditionnellement sous-représentés.

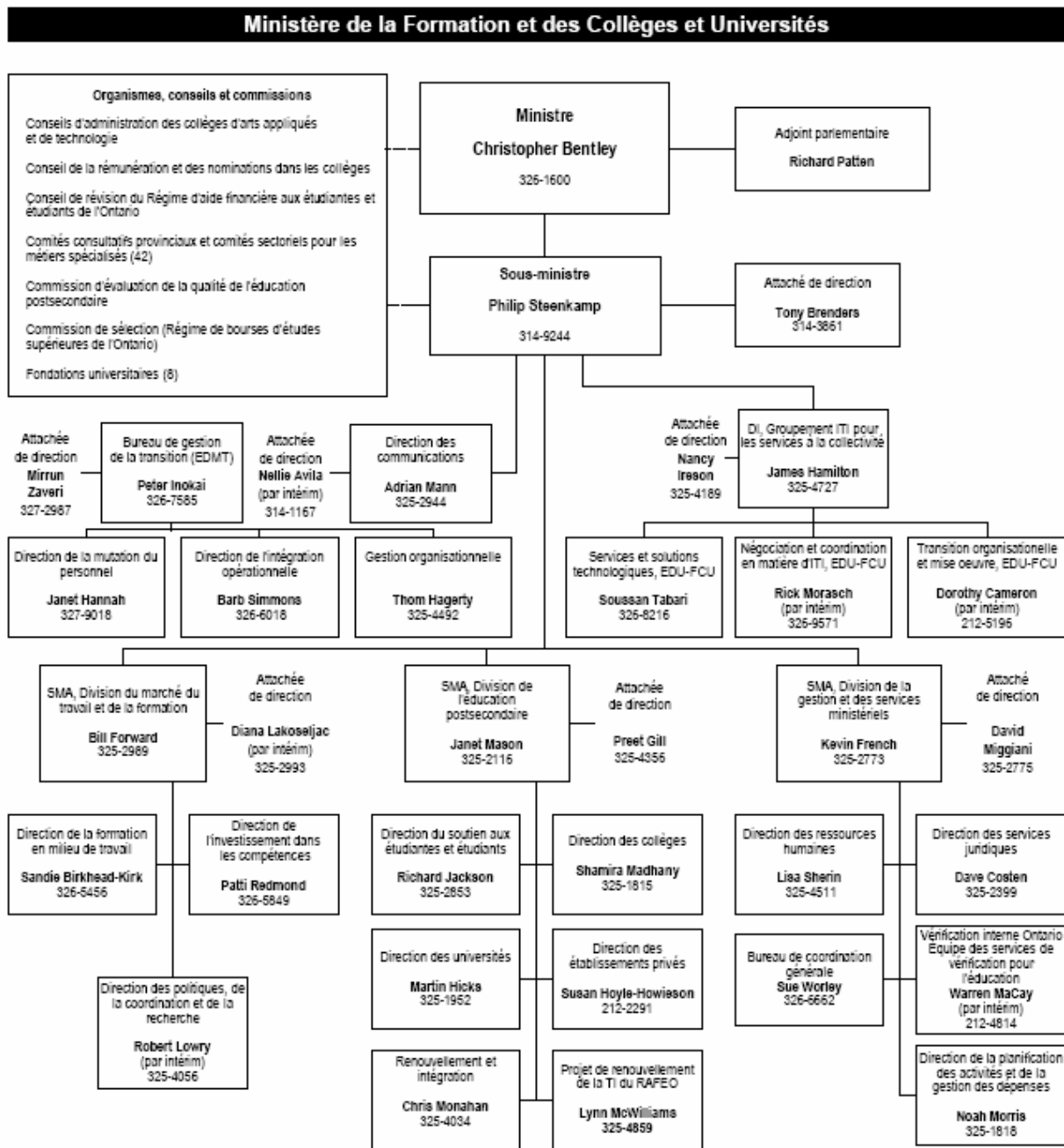
Programme de formation et d'emploi à guichet unique

Le MFCU s'emploie à accroître la qualité et la quantité de main-d'œuvre qualifiée en Ontario tout en stimulant la création d'emplois, qui compte parmi les priorités du gouvernement. Grâce à ses programmes de formation et d'emploi, le MFCU facilite la prestation de programmes et de services et travaille avec les employeurs, les syndicats, les fournisseurs de programmes de formation et les autres intervenants pour favoriser un programme d'apprentissage dynamique et souple permettant aux gens de commencer à exercer un métier spécialisé.

Le ministère encourage en outre les employeurs à embaucher des étudiantes et étudiants pendant la période estivale, il prépare les sans-emploi de l'Ontario à intégrer le marché du travail en offrant des services de perfectionnement professionnel et des services d'emploi et il offre des programmes visant à améliorer le niveau d'alphabétisation et la formation de base pour faciliter l'entrée sur le marché du travail ou la réinsertion professionnelle.

Le MFCU fournit également des services d'information sur le marché du travail et un leadership en matière de politiques, de planification, de recherche et d'évaluation concernant les questions liées au marché du travail et à la formation.

Le MFCU met en œuvre un Système de formation et d'emploi à guichet unique visant à améliorer les résultats sur le marché du travail pour les apprenties et apprentis, les immigrantes et immigrants et les personnes sans emploi qui font une transition de l'école au travail. Le ministère met aussi en œuvre, en collaboration avec le gouvernement fédéral, l'Entente sur le développement du marché du travail et l'Entente de partenariat sur le marché du travail qui visent à intégrer et à améliorer les services offerts à la clientèle.

Organigramme du ministère


Le 10 avril 2006

Législation

Lois

Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle, L.O. 1998, chap. 22

Loi sur la négociation collective dans les collèges, L.R.O. 1990, chap. C.15

Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, L.O. 2005, chap. 28, annexe G

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M.19

Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, annexe F

Loi de 2002 sur l'École d'art et de design de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, annexe E

Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire, L.O. 2000, chap. 36

Loi sur les écoles privées de formation professionnelle, L.R.O. 1990, chap. P.26

Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier, L.R.O. 1990, chap. T.17

Loi sur pouvoirs des universités en matière d'expropriation, L.R.O. 1990, chap. U.3

Loi de 1992 sur les fondations universitaires, L.O. 1992, chap. 22

Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, annexe O

Note :

1. Cette liste ne comprend pas les lois non codifiées sur les universités ni les lois d'intérêt privé qui pourraient s'appliquer au ministère de la Formation et des Collèges et Universités; elle n'indique pas non plus les lois modificatives.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organismes, conseils et commissions	Prévisions des dépenses 2006-2007	Prévisions des recettes 2006-2007	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Recettes réelles provisoires 2005-2006
Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	658 600	0	594 500	0
Commission d'appel du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	21 879	0	15 616	0
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire	700 000	170 000	481 431	95 000
Comités consultatifs provinciaux (et comités sectoriels) pour les métiers spécialisés	850 000	0	837 400	0
Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario)	8 500	0	7 300	0

Le **Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges** est chargé de la négociation collective et de la nomination des membres des conseils d'administration des collèges et des autres fonctions que lui attribue le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

La **Commission d'appel du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario** est saisie des appels interjetés par les personnes ayant présenté des demandes au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités quant à leur admissibilité à l'aide financière offerte par le RAFEO.

La **Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire** fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités relativement aux demandes présentées, en vue d'offrir des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire, par des établissements nouveaux ou existants de l'Ontario conférant des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges d'arts appliqués et de technologie et tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires par une loi ontarienne.

Les **comités consultatifs provinciaux (et comités sectoriels) pour les métiers spécialisés** fournissent des conseils et des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités en ce qui concerne les programmes d'apprentissage et les qualifications nécessaires pour les métiers et les autres professions.

La **Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario)** fournit des conseils et des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités en ce qui concerne les politiques et l'administration du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario et choisit les candidates et candidats qui ont droit à un financement aux termes du programme.

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs, qui prévoit un investissement de 6,2 milliards de dollars sur plusieurs années, continuera à concrétiser trois engagements : amélioration de la qualité de l'éducation, accès accru aux collèges et aux universités et amélioration de la reddition de comptes à l'égard des investissements du gouvernement.

Amélioration de la qualité de l'éducation

- L'augmentation des subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités permettra d'améliorer la qualité de l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants grâce à une meilleure interaction entre les étudiantes et étudiants et le corps professoral et à de meilleurs services de soutien aux étudiantes et étudiants. Les nouvelles subventions comprennent notamment celles du Fonds pour l'amélioration de la qualité, octroyées selon le principe que chaque dollar investi permettra d'améliorer la qualité.
- La création de nouvelles places en première année dans les facultés de médecine, la mise en œuvre du programme pilote de sciences infirmières en milieu communautaire et l'amélioration de l'expérience clinique des étudiantes et étudiants inscrits dans des programmes des sciences de la santé renforceront les professions de la santé, un élément clé du Plan d'action pour des résultats supérieurs.
- La création du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) favorisera l'amélioration de la qualité dans ce secteur, de l'accès à l'éducation postsecondaire et de la reddition de comptes par les établissements. Le ministère travaillera en collaboration avec tous les intervenants du secteur de l'éducation postsecondaire afin que les étudiantes et étudiants en Ontario reçoivent l'éducation de qualité qu'ils méritent, et le Conseil assurera l'amélioration continue du système d'éducation postsecondaire.
- Le Fonds de réfection des installations affectera 40 millions de dollars aux collèges et aux universités pour les aider à réparer leurs établissements et à entreprendre des projets d'entretien.
- Le ministère investira 1 million de dollars pour mieux faire connaître le savoir-faire de l'Ontario en matière d'éducation postsecondaire dans le monde et contribuer à répondre à la demande mondiale d'enseignement supérieur. Cela permettra de créer des liens et de renforcer les relations établies dans le monde entier afin d'enrichir l'économie ontarienne à l'avenir.

Accès accru

- Comme le gouvernement l'a annoncé dans son budget de 2006, le ministère créera environ 75 000 nouvelles places pour les étudiantes et étudiants.

- D'autres améliorations des prêts et bourses sont prévues en 2006-2007, mesure dont bénéficieront 145 000 étudiantes et étudiants.
- Le nombre d'étudiantes et étudiants admissibles à bénéficier de subventions immédiates passera à 60 000 en 2006-2007 (contre environ 32 000 en 2005-2006), du fait de l'augmentation du seuil de revenu, qui passera d'environ 35 000 \$ à 75 000 \$ (pour une famille de deux enfants).
- La dette remboursable annuelle restera plafonnée à 7 000 \$ par année grâce à la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.
- Les allocations pour livres et fournitures seront augmentées en 2006-2007 pour la première fois depuis le milieu des années 1980, mesure dont profiteront 138 000 étudiantes et étudiants.
- Les subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités seront augmentées de 736 millions de dollars en 2006-2007 par rapport au financement de base de 2004-2005, et le nombre d'étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles continuera d'augmenter, grâce à un financement de 70 millions de dollars, qui passera à 220 millions de dollars par année d'ici 2009-2010, ce qui permettra de créer 14 000 nouvelles places.
- Le ministère travaille en partenariat avec les principaux intervenants pour élaborer un cadre pour les droits de scolarité axé sur les étudiantes et étudiants qui est viable du point de vue de tous – étudiantes et étudiants, gouvernement, collèges et universités – et qui correspond aux principes et aux valeurs du Plan d'action pour des résultats supérieurs.
- Le ministère continuera d'investir 50 millions de dollars chaque année par l'entremise de la Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin de rendre l'enseignement public plus accessible et plus abordable.
- Le ministère élaborera de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes d'ouverture sur la collectivité afin d'offrir des occasions accrues aux étudiantes et étudiants autochtones, francophones, handicapés et de « première génération ». Pour la première fois, les étudiantes et étudiants issus de familles dont aucun membre n'a fait d'études universitaires ou collégiales bénéficieront de services de soutien qui leur permettront de faire des choix éclairés quant à la possibilité d'entreprendre des études collégiales ou universitaires.
- L'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail vise à réduire le taux de décrochage, qui est beaucoup trop élevé, et à donner aux élèves du palier secondaire la capacité de réussir dans la destination de leur choix, qu'il s'agisse d'un placement professionnel accompagné de formation, d'un apprentissage ou d'études collégiales ou universitaires.
- Un financement supplémentaire de 10 millions de dollars permettra au ministère de collaborer avec les collèges du Nord et des régions rurales afin que leurs étudiantes et étudiants reçoivent la meilleure éducation possible.

Meilleure reddition de comptes

- Le ministère signera des plans pluriannuels avec tous les établissements. Des plans seront élaborés avec les collèges et les universités pour qu'il soit rendu compte des investissements du gouvernement. Un nouveau cadre de financement permettra une planification à long terme et assurera un meilleur rendement et une meilleure reddition de comptes au sein du secteur de l'éducation postsecondaire.
- La création du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) permettra non seulement d'améliorer la qualité mais aussi de favoriser l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire et de la reddition de comptes par les établissements.
- L'adoption de la nouvelle *Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel* offrira une meilleure protection aux étudiantes et étudiants. Les modifications apportées à la *Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel* vise à protéger les étudiantes et étudiants contre les pertes financières, à leur permettre de pouvoir poursuivre leur formation et à mieux leur assurer que leur formation les prépare au marché du travail.

SYSTÈME DE FORMATION ET D'EMPLOI À GUICHET UNIQUE

Le budget de 2006 prévoit la mise en œuvre à l'échelle gouvernementale de la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences, qui crée des occasions de réussir grâce à des services efficaces et pertinents de formation et d'emploi. Les initiatives du MFCU à l'appui de cette stratégie sont les suivantes :

- mesures en vue de fournir des services de formation grâce à une formule à guichet unique, qui permet aux gens de trouver plus facilement les services dont ils ont besoin;
- signature de l'Entente sur le développement du marché du travail et de l'Entente de partenariat sur le marché du travail avec le gouvernement fédéral en novembre 2005.

Le Système de formation et d'emploi à guichet unique fournira aux Ontariennes et Ontariens un système intégré de formation et d'emploi qui les relie aux services dont ils ont besoin, au sein même de leur collectivité. Il facilitera en outre l'intégration des programmes financés par la province et des services fédéraux du point de vue de la clientèle.

D'ici 2007-2008, 26 000 jeunes s'inscriront chaque année à des programmes d'apprentissage.

Le Programme apprentissage-diplôme sera encore élargi en 2006.

Un investissement annuel dans les organismes et les collèges communautaires qui offrent le programme Connexion Emploi et le Programme d'alphabétisation et de formation de base permettra de bénéficier d'une main-d'œuvre instruite et qualifiée qui représente un avantage concurrentiel incontestable pour notre économie.

Les Prix du ministre pour l'excellence en apprentissage reconnaîtront l'apport du système de formation en apprentissage.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL (EDMT)

L'Entente sur le développement du marché du travail entre le Canada et l'Ontario est une entente de transfert des programmes fédéraux de formation et d'emploi en Ontario, identique à celles négociées avec la plupart des autres provinces, y compris le Québec.

Dans le cadre de cette entente, l'Ontario recevra environ 525 millions de dollars par année pour fournir des programmes d'emploi et une somme supplémentaire de 57 millions de dollars par année pour les salaires du personnel et les frais administratifs. Le gouvernement fédéral s'est également engagé à fournir à l'Ontario un financement ponctuel de 25 millions de dollars pour élaborer des systèmes d'information à l'appui des programmes transférés.

Les programmes fédéraux destinés aux jeunes et aux Autochtones, financés par le Trésor, et les activités pancanadiennes prévues à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* demeurent sous l'autorité du gouvernement fédéral.

Le 1^{er} janvier 2007, les fonctionnaires et les programmes fédéraux visés relèveront de l'Ontario.

ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EPMT)

L'Entente de partenariat sur le marché du travail entre le Canada et l'Ontario est une entente de six ans, en vigueur jusqu'en 2010-2011, qui peut être renouvelée par accord mutuel des deux paliers de gouvernement.

Dans le cadre de cette entente, chaque palier de gouvernement administrera des initiatives en tenant compte des six priorités suivantes en matière d'investissement : (1) Élargir et améliorer l'apprentissage; (2) Intégration des immigrants récents sur le marché du travail; (3) Alphabétisation et compétences essentielles; (4) Développement des compétences en milieu de travail, (5) Autochtones; (6) Aide aux autres travailleurs affrontant des obstacles sur le marché du travail.

Détails de l'EPMT entre le Canada et l'Ontario

L'EPMT entre le Canada et l'Ontario prévoit l'affectation de nouveaux fonds du gouvernement fédéral à l'Ontario, qui portera son financement à 314 millions de dollars par année d'ici 2009-2010.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à transférer 50 pour cent de ces fonds (soit 157 millions de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011) à l'Ontario afin qu'il les administre. L'autre tranche de 50 pour cent (soit 157 millions de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011) sera dépensée en Ontario par le gouvernement fédéral dans les six domaines prioritaires.

APPUI AUX PRINCIPAUX ENGAGEMENTS, PRIORITÉS ET RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT

En 2006-2007, le MFCU poursuivra la mise en œuvre d'un programme à l'appui des priorités du gouvernement : une population forte, une économie forte; une meilleure santé; la réussite scolaire.

Une population forte, une économie forte

- Le ministère poursuivra la mise en œuvre du Système de formation et d'emploi à guichet unique qui vise à offrir aux Ontariennes et Ontariens de meilleurs services d'apprentissage et de formation professionnelle. Il s'agit pour le ministère :
 - d'augmenter le nombre d'apprenties et apprentis en donnant accès à des services permettant à un nombre accru d'immigrantes et immigrants qualifiés d'exercer leur métier ou leur profession;
 - de viser une augmentation du nombre de nouveaux participants aux programmes d'apprentissage; de financer des initiatives, dont les bourses d'études pour l'apprentissage, les primes à la signature à l'intention des employeurs et le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage.
- Le 23 novembre 2005, le ministère a signé un accord historique avec le gouvernement fédéral concernant l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) et l'Entente de partenariat sur le marché du travail (EPMT) pour l'Ontario. L'EDMT intégrera les programmes et services fédéraux au système à guichet unique de l'Ontario. L'EPMT permettra à la province d'enrichir sa gamme de programmes de formation et d'emploi et de desservir une clientèle plus large.

Une meilleure santé

- Le ministère appuie la priorité « Une meilleure santé » en permettant la formation en établissement de médecins, infirmières et infirmiers et autres professionnels de la santé plus compétents et plus nombreux. Le MFCU continue à accroître le nombre de postes pour les titulaires d'un diplôme de premier cycle ou d'un diplôme étranger de cycle supérieur en médecine, à financer la nouvelle École de médecine du Nord de l'Ontario et à augmenter les inscriptions dans les programmes de sciences infirmières.

La réussite scolaire

- Le MFCU s'emploie à créer un système d'éducation postsecondaire plus coordonné et concerté. Ce système amélioré se caractérisera par un cadre de financement plus viable, prévoyant notamment une augmentation des subventions de fonctionnement, des droits de scolarité et de l'aide aux étudiantes et étudiants.
- Le ministère continuera à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable en améliorant l'accès aux prêts d'études grâce à des modifications des critères d'admissibilité.
- Le MFCU fournira des fonds pour stabiliser les collèges, tout particulièrement les petits collèges des régions rurales et du Nord.

- Le Programme apprentissage-diplôme offrira de nouveaux programmes de rattrapage scolaire aux personnes qui ont abandonné leurs études secondaires et améliorera l'accès aux programmes d'emploi.

Le MFCU contribue à la réalisation des priorités du gouvernement au moyen d'initiatives qui favorisent l'atteinte des objectifs visés. Les programmes postsecondaires ont connu une augmentation de 10 pour cent des inscriptions depuis 2003-2004, un nombre estimatif de 479 359 personnes s'étant inscrites à des programmes d'éducation postsecondaire en 2006-2007.

Les programmes d'apprentissage aident à bâtir une économie forte en investissant dans les compétences de l'avenir. Le nombre de nouvelles inscriptions à des programmes d'apprentissage a augmenté de 23 pour cent pendant la même période, pour atteindre un total estimatif de 23 500 en 2006-2007.

Le taux de réussite du programme Connexion Emploi reste élevé, puisque l'on estime à 80 pour cent la proportion des participants qui trouvent un emploi ou qui reprennent des études ou approfondissent leur formation.

Le Programme d'alphabétisation et de formation de base continue de produire des résultats supérieurs, puisque l'on estime à 70 pour cent la proportion des participants qui trouvent un emploi ou qui reprennent des études ou approfondissent leur formation, soit une augmentation de 10 pour cent par rapport à 2003-2004.

Les principales stratégies du ministère, telles que Vers des résultats supérieurs et le Système de formation et d'emploi à guichet unique, favorisent toutes l'augmentation ciblée de la scolarité et des compétences et une fréquentation accrue des programmes d'éducation postsecondaire et d'apprentissage.

Mesures de la performance

Vers des résultats supérieurs

- Augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes d'éducation postsecondaire en créant environ 75 000 nouvelles places pour les étudiantes et étudiants.

Système de formation et d'emploi à guichet unique

- Augmenter de 7 000 le nombre de nouveaux apprenties et apprentis inscrits pour en porter le total annuel à 26 000 en 2007-2008.
- Porter à 80 pour cent le taux des participants aux programmes d'emploi qui trouvent un emploi ou qui reprennent des études ou approfondissent leur formation.
- Porter à 70 pour cent d'ici 2006-2007 le pourcentage des participants aux programmes d'alphabétisation qui trouvent un emploi ou qui reprennent des études ou approfondissent leur formation.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE**Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2006-2007**

	Dépenses prévues du ministère 2006-2007 (M\$)
Fonctionnement	5 232,42
Immobilisations	40,00

Note : * Les montants indiqués comprennent les crédits législatifs.

**Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme
2006-2007**

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Administration du ministère	10,96
Éducation postsecondaire	4 639,74
Formation et emploi à guichet unique	621,71

ANNEXE I

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2005-2006

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs pluriannuel de 6,2 milliards de dollars annoncé dans le budget provincial de 2005 favorisera une économie forte et concurrentielle, soutenue par une main-d'œuvre hautement qualifiée, et par conséquent la prospérité individuelle et des résultats de classe mondiale. Pour y parvenir, il faudra se concentrer sur trois aspects clés : amélioration de la qualité de l'éducation, accès accru aux collèges et aux universités et amélioration de la reddition de comptes à l'égard des investissements du gouvernement.

D'ici 2009-2010, l'augmentation cumulative des dépenses engagées par la province pour l'éducation postsecondaire, par rapport au financement de base de 2004-2005, atteindra 6,2 milliards de dollars, soit :

- 1,5 milliard de dollars de nouveaux investissements dans l'aide financière aux étudiantes et étudiants;
- 4,3 milliards de dollars de nouveaux investissements dans les collèges et les universités;
- 0,4 milliard de dollars de nouveaux investissements dans d'autres initiatives, notamment la formation et l'apprentissage.

D'ici 2009-2010, le gouvernement accordera 1,2 milliard de dollars supplémentaires de subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités, soit 35 pour cent de plus que le financement de base de 2004-2005. En 2005-2006, les collèges recevront un total de 1,1 milliard de dollars en subventions de fonctionnement (y compris les fonds affectés aux programmes conjoints en sciences infirmières). Les universités recevront un total de 2,6 milliards de dollars de subventions de fonctionnement.

Voici les initiatives du ministère pour 2005-2006 :

Accès accru

- L'Ontario investira jusqu'à 192 millions de dollars pour améliorer l'aide financière aux étudiantes et étudiants en 2005-2006; ce financement atteindra jusqu'à 358 millions de dollars d'ici 2009-2010 afin de promouvoir l'accès et les possibilités d'études pour les étudiantes et étudiants à faible et moyen revenu.

- Le budget prévoit plusieurs améliorations à l'aide financière aux étudiantes et étudiants dès 2005-2006. Non seulement les étudiantes et étudiants pourront emprunter davantage, mais ils pourront le faire sans augmentation du plafond de leur dette remboursable annuelle. Le Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario le maintiendra à 7 000 \$ maximum par année universitaire.
- En 2005-2006, les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle bénéficient des nouvelles bourses d'études supérieures de l'Ontario. Le gouvernement a annoncé dans le budget l'affectation par la province de 100 millions de dollars à la création de fonds de dotation aux universités de l'Ontario pour financer ces bourses.
- Le Plan d'action pour des résultats supérieurs vise à accroître la participation des groupes sous-représentés (Autochtones, étudiantes et étudiants handicapés et de première génération, et francophones).
- En 2005-2006, un investissement de 10,2 millions de dollars a été effectué pour aider les collèges et les universités à offrir des programmes d'ouverture sur la collectivité et de soutien à l'intention des francophones, des Autochtones, des personnes handicapées et des étudiantes et étudiants de première génération (ceux qui sont les premiers de leur famille à faire des études postsecondaires). Ce financement augmentera pour atteindre 55 millions de dollars d'ici 2009-2010.
- Le ministère fournit un financement accru de 75 millions de dollars en 2005-2006 pour soutenir l'augmentation des inscriptions dans les collèges (9,6 millions de dollars) et dans les universités (65,4 millions de dollars).
- Le Plan d'action pour des résultats supérieurs prévoit une augmentation massive du nombre d'étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, grâce à un financement qui atteindra 220 millions de dollars par année d'ici 2009-2010, en vue de créer 14 000 nouvelles places.
- Dans le budget de 2005, le gouvernement a annoncé un investissement de 95 millions de dollars d'ici 2009-2010 dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario pour les aider à offrir des programmes en sciences de la santé de haute qualité, et notamment à accroître de 15 pour cent le nombre de places dans les écoles de médecine.
- Le budget de 2005 a créé le Fonds pour le corps professoral des écoles de sciences infirmières afin d'augmenter le nombre de personnes possédant les compétences nécessaires pour enseigner dans ces établissements. Ce fonds atteindra 4 millions de dollars en 2007-2008 et dans les années à venir, ce qui permettra d'accroître les inscriptions aux programmes d'études supérieures en sciences infirmières.

Amélioration de la qualité de l'éducation

- Le ministère fournit plus de 211 millions de dollars aux collèges et aux universités de l'Ontario en 2005-2006 par l'intermédiaire du nouveau Fonds pour l'amélioration de la qualité. Les collèges recevront 87,3 millions de dollars et les universités, 124,2 millions de dollars.
- En 2005-2006, le MFCU affecte 10 millions de dollars supplémentaires pour soutenir les petits collèges et ceux des régions rurales et du Nord. Ce financement augmentera pour atteindre 20 millions de dollars par année en 2007-2008. Cette mesure tient compte des problèmes particuliers auxquels font face les collèges de l'Ontario, notamment ceux des régions rurales et du Nord pour assurer l'accès à des programmes de qualité supérieure.
- Dans son budget de 2005, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement supplémentaire de 5 millions de dollars d'ici 2009-2010 pour faciliter l'internationalisation du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et pour faire en sorte que l'Ontario demeure concurrentiel dans un environnement de plus en plus mondialisé.
- Le gouvernement de l'Ontario effectue aussi de nouveaux investissements, qui totaliseront 200 millions de dollars sur les cinq prochaines années, pour remédier à la détérioration de l'infrastructure postsecondaire.

Meilleure reddition des comptes

- En 2005-2006, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) collaborera avec ses partenaires du secteur des collèges et universités en vue d'élaborer un nouveau cadre de financement commun pour 2006-2007 visant à assurer un financement prévisible et stable, équitablement réparti et permettant d'atteindre les résultats souhaités par la population ontarienne, à savoir un système d'éducation postsecondaire de qualité supérieure abordable.
- Des ententes bilatérales de rendement seront négociées avec les collèges et les universités afin d'améliorer la reddition des comptes. Des ententes provisoires de reddition de comptes seront mises en place en 2005-2006 à titre transitoire, en prévision des ententes pluriannuelles des années à venir.

MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION

- Le MFCU entend augmenter de 7 000 le nombre d'apprenties et apprentis inscrits, pour le porter à un total annuel de 26 000 en 2007-2008.
- Les initiatives en matière d'apprentissage annoncées dans le budget de l'Ontario de 2005 s'ajoutent aux investissements importants que le gouvernement a déjà annoncés dans le budget de l'Ontario de 2004 pour la formation en apprentissage et qui comprennent :
 - 95 millions de dollars pour le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage;
 - 11,7 millions de dollars par année à compter de 2006-2007 pour élargir les programmes d'apprentissage;
 - 4,5 millions de dollars par année à compter de 2005-2006 pour octroyer 1 500 bourses d'études pour l'apprentissage et primes à la signature à l'intention des employeurs.
- Le nouveau Système de formation et d'emploi à guichet unique contribuera à accroître le nombre d'inscriptions en offrant un chemin d'accès direct à l'apprentissage, en mettant davantage l'accent sur les activités d'information et de recrutement ciblant les employeurs, et en améliorant le taux de réussite dans les programmes d'apprentissage.
- En 2005-2006, le ministère travaillera en vue de signer l'Entente sur le développement du marché du travail et l'Entente de partenariat sur le marché du travail historiques avec le gouvernement fédéral. Ces deux ententes permettront au MFCU d'intégrer les programmes axés sur le marché du travail en Ontario et de les élargir afin de fournir davantage de services axés sur la formation, l'apprentissage et le marché du travail.
- Dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage, le ministère octroiera 10 millions de dollars aux collèges communautaires en 2005-2006 – 3 millions de dollars attribués selon une formule de financement fondée sur le nombre d'apprenties et apprentis formés dans chaque collège communautaire et 7 millions de dollars attribués par voie de concours.
- En 2005-2006, 8,3 millions de dollars ont été attribués dans le cadre Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), et on prévoit placer 20 500 étudiantes et étudiants.
- Le budget de l'Ontario de 2005 a annoncé l'affectation de 15 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 pour accroître les options de rattrapage scolaire pour les personnes qui ont quitté l'école secondaire mais qui souhaitent à présent exercer un métier spécialisé. Cette initiative devrait aider 6 000 personnes.

APPUI AUX PRINCIPAUX ENGAGEMENTS, PRIORITÉS ET RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT

Dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs dévoilé dans le budget de 2005, le gouvernement investira 6,2 milliards de dollars supplémentaires dans les collèges, les universités et les programmes de formation de l'Ontario au cours des cinq prochaines années. Cet investissement pluriannuel historique dans l'éducation postsecondaire – le plus important en 40 ans – représente une hausse de 39 pour cent par rapport au financement de base de 2004-2005. Grâce au Plan d'action pour des résultats supérieurs, la population de l'Ontario bénéficiera d'un meilleur accès, d'une qualité accrue de l'enseignement postsecondaire et de collèges et universités qui devront rendre des comptes à l'égard de ces objectifs.

Les principaux volets du plan soutiennent la priorité accordée par le gouvernement à la **réussite scolaire**, qui fait l'objet des mesures suivantes :

- Investir 358 millions de dollars supplémentaires d'ici 2009-2010 dans l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ce qui représente plus du double du financement de base fourni en 2004-2005.
- Augmenter de manière significative les inscriptions dans les collèges et les universités.
- Augmenter le corps professoral des collèges et des universités pour faire face à l'augmentation des inscriptions et améliorer le taux de réussite des étudiantes et étudiants.
- Travailler avec les établissements postsecondaires pour offrir une expérience plus enrichissante aux étudiantes et étudiants.
- Améliorer les itinéraires d'études des étudiantes et étudiants et accroître la collaboration entre les collèges et les universités de l'Ontario.

De plus, l'initiative prioritaire d'**amélioration de la santé** du gouvernement est soutenue par l'octroi de nouveaux fonds totalisant 95 millions de dollars pour augmenter de 15 pour cent le nombre de nouvelles places en première année dans les écoles de médecine, améliorer la qualité de l'enseignement médical et piloter un nouveau programme communautaire de sciences infirmières dans le Nord de l'Ontario.

À l'appui de la priorité « **une population forte, une économie forte** » du gouvernement, le ministère a mis en œuvre des initiatives visant les objectifs suivants :

- Augmenter de 7 000 le nombre d'apprenties et apprentis inscrits, pour le porter à un total annuel de 26 000 en 2007-2008.
- Mettre en œuvre une nouvelle stratégie visant à attirer plus d'étudiantes et étudiants étrangers et à encourager les jeunes de l'Ontario à faire des études à l'étranger.

Le MFCU contribue à la réalisation des priorités du gouvernement au moyen d'initiatives qui favorisent l'atteinte des objectifs ciblés. Les programmes postsecondaires ont connu une augmentation de près de 7 pour cent des inscriptions depuis 2003-2004, un nombre estimatif de 462 602 personnes étant inscrites à des programmes d'éducation postsecondaire en 2005-2006.

Les programmes d'apprentissage aident à bâtir une économie forte en investissant dans les compétences de l'avenir. Le nombre de nouvelles inscriptions à des programmes d'apprentissage a augmenté de 10 pour cent pendant la même période, pour atteindre un chiffre estimatif de 21 110 apprenties et apprentis en 2005-2006.

Le taux de réussite du programme Connexion Emploi reste élevé, puisque l'on estime à 80 pour cent la proportion des participants qui trouvent un emploi ou poursuivent leurs études ou leur formation.

Le Programme d'alphabétisation et de formation de base continue de produire des résultats supérieurs, puisque l'on estime à 65 pour cent la proportion des participants qui trouvent un emploi ou qui reprennent des études ou approfondissent leur formation, soit une augmentation de 5 pour cent par rapport à 2003-2004.

Les principales stratégies, telles que Vers des résultats supérieurs et le Système de formation et d'emploi à guichet unique, favorisent toutes l'augmentation ciblée de la scolarité et des compétences et une fréquentation accrue des programmes d'éducation postsecondaire et d'apprentissage.

Dépenses prévues du ministère 2005-2006

	Dépenses prévues du ministère 2005-2006 (M\$)
Fonctionnement	4 781
Immobilisations	135

Note : Les montants indiqués comprennent les crédits législatifs et les redressements.

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Administration du ministère	11
Éducation postsecondaire	4 422
Formation et emploi à guichet unique	483

Rapport annuel 2004-2005

En 2004-2005, le MFCU s'est lancé dans un programme de renouvellement à l'appui des priorités du gouvernement : *une population forte, une économie forte; une meilleure santé; la réussite scolaire.*

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Dans le budget de 2004, le gouvernement a annoncé que l'honorable Bob Rae dirigerait l'examen du système d'éducation postsecondaire et formulerait des recommandations sur la façon de créer un système mieux coordonné, concerté et distinct. À l'issue de son examen, il a recommandé un cadre de financement durable, notamment des subventions de fonctionnement, des bourses pour couvrir les droits de scolarité et une aide financière aux étudiantes et étudiants à l'appui du système nouvellement conçu, et il a présenté un rapport final en février.

Pendant le déroulement de cet examen, le MFCU a commencé à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable. Le ministère a amélioré l'accès aux prêts d'études pour plus de 50 000 étudiantes et étudiants grâce aux modifications apportées aux conditions d'admissibilité, qui ont amélioré les programmes provinciaux d'aide aux étudiantes et étudiants. Le budget annonçait également une augmentation de 20 millions de dollars pour accroître l'accessibilité à l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Le ministère a affecté un financement ponctuel de 25 millions de dollars à la stabilisation des collèges, en particulier les petits collèges des régions rurales et du Nord; il a aussi investi 20 millions de dollars pour moderniser la technologie et l'équipement dans les collèges.

Le ministère a collaboré avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans le cadre de la stratégie des ressources humaines dans le domaine de la santé pour soutenir la priorité de *l'amélioration de la santé* en prenant des mesures visant à former des médecins, des infirmières et infirmiers et d'autres professionnels de la santé plus compétents et plus nombreux. Le MFCU a accru le nombre de postes pour les titulaires d'un diplôme de premier cycle ou d'un diplôme étranger de cycle supérieur en médecine, financé la nouvelle École de médecine du Nord de l'Ontario, augmenté les inscriptions dans les programmes en sciences infirmières et créé un Fonds pour le corps professoral des écoles de sciences infirmières afin d'accroître le nombre des personnes inscrites à des programmes de doctorat en sciences infirmières.

En 2004-2005, le MFCU a effectué un examen de la *Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel* avec des intervenants. Cette loi n'avait pas été modifiée depuis 30 ans.

MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION

Pour renouveler le système de formation et d'emploi, le MFCU a conçu un Système de formation et d'emploi à guichet unique visant à améliorer les résultats des

Ontariennes et Ontariens sur le marché du travail et à accroître le nombre d'apprenties et apprentis en fournissant un accès aux services qui permettent d'accroître le nombre d'immigrantes et immigrants qualifiés qui exercent leur métier ou leur profession.

Le budget de 2004 a annoncé plusieurs initiatives visant à accroître de 7 000 le nombre de nouveaux participants aux programmes d'apprentissage pour le porter 26 000 par année d'ici 2007-2008. Ces initiatives comprennent une bourse d'études pour l'apprentissage pour les décrocheuses et les décrocheurs qui retournent à l'école pour terminer leurs études secondaires et des primes à l'intention des employeurs qui les embauchent. Le ministère a en outre mis en œuvre un crédit d'impôt pour la formation en apprentissage pour encourager les employeurs à embaucher et à former des apprenties et apprentis dans les métiers spécialisés.

Le MFCU s'emploie également à développer l'apprentissage par la mise en œuvre d'un Programme apprentissage-diplôme, en offrant des programmes de rattrapage scolaire aux personnes qui ont abandonné leurs études secondaires et en élargissant l'accès aux programmes d'emploi.

Dans le budget de 2004, le gouvernement s'est engagé à investir 9,5 millions de dollars, financement devant augmenter pour atteindre 12,5 millions par année en 2005-2006, afin de collaborer avec les organismes de réglementation professionnelle en vue d'accroître l'accès à l'emploi pour les personnes formées à l'étranger et de leur fournir de meilleurs renseignements sur les possibilités d'emplois et les exigences professionnelles.

Le ministère s'est engagé à publier un rapport annuel sur la suppression des obstacles auxquels se heurtent les personnes formées à l'étranger et a entrepris un examen des mécanismes d'appel indépendant.

Le MFCU poursuit sa collaboration avec les intervenants pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes formées à l'étranger en élaborant de nouveaux projets relais et d'autres initiatives, comme des services d'emploi, des services d'évaluation des titres scolaires, et des cours de formation et d'évaluation linguistiques améliorés.

Dépenses ministérielles	
	Dépenses réelles du ministère 2004-2005 (M\$)
Fonctionnement	4 247
Immobilisations	417
Effectif (au 31 mars 2005)	677,74

Note : Les montants indiqués comprennent les crédits législatifs.